

ÇA NE FAIT PAS PARTIE DU TRAVAIL

Personne ne devrait être harcelé, menacé
ou agressé physiquement au travail.
Si cela vous arrive, documentez l'incident
et communiquez avec votre délégué syndical.

Le SCFP est là pour vous aider

Pour obtenir des informations et
des ressources, consultez le
scfp.ca/canefaitpaspartiedutravail

SCFP